

COMMUNIQUÉ

Le Maire de la Ville de Aulnat **communiqué** :

Suite aux élections municipales, il va être procédé au renouvellement des membres nommés, par le Maire, au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Aulnat.

Conformément aux dispositions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, au nombre des membres nommés doivent figurer :

- Un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de **l'insertion et de la lutte contre les exclusions** :
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de **l'Union Départementale des Associations Familiales** ;
- Un représentant des associations de **retraités et de personnes âgées** du département ;
- Un représentant des associations de **personnes handicapées** du département.

En application de l'article R123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, lesdites associations proposent au Maire une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, **au moins trois personnes**.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Commune ;
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions sont présentées par l'Union Départementale des Associations Familiales.

DÉLAI IMPÉRATIF

Les Associations susvisées sont invitées à adresser leurs propositions, dans un délai de 15 jours à compter de la parution du présent communiqué, à :

Monsieur le Maire
Mairie d'Aulnat
2 avenue pierre de Coubertin
63510 AULNAT

sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au Service Accueil population contre accusé de réception.

Fait à**AULNAT**....., le.....**25 MARS 2026**.....

Le Maire,
Alain FAGONT

